



Règlements des courses 2023

1. Interprétation du présent règlement

L'autorité pour interpréter ce règlement est l'officiel désigné par la Fédération.

En cas de litige, la décision sera remise au comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera formé de 4 personnes minimum présentes lors de l'évènement et sera composé de la manière suivante :

1.1 L'officiel désigné par la Fédération.

Un minimum de 2 membres du Conseil d'administration de la Fédération.

1.2 Les membres du Conseil d'administration varieront en fonction de la classe du coureur portant plainte, et cela pour éviter qu'un membre ne se retrouve en apparence de conflit d'intérêts.

1.3 La décision de ce comité sera finale et sans appel.

2. Respect des règlements

Les règlements de la Fédération ainsi que ceux des festivals devront être intégralement respectés par tous les coureurs et leurs mécaniciens.

Un premier manquement au respect des règlements entraînera la disqualification du camion pour le programme en cours. Un deuxième manquement pourra entraîner la disqualification pour le reste de la saison et la perte des points pour la saison.

3. Respect envers les officiels et les bénévoles

Tout geste antisportif ou parole disgracieuse envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification.

4. Consommation d'alcool et de drogue

Toute consommation d'alcool ou de drogue du **coureur et ou de ses passagers** entraînera la disqualification du coureur et de son camion.

5. Carte de membre A, B et C

Coureurs

- 5.1 La carte de membre est au coût de **400 \$** pour les classes A et B et de **200\$** pour la classe C et elle est payable le 1^{er} mai **2023**.
- 5.2 La carte de membre est obligatoire pour tous les camions de la classe A, B et C.
- 5.3 La carte de membre doit être payée avant la première course du camion.
- 5.4 **Après le 1^{er} mai le coût passera à 480\$ pour les classes A et B et a 240\$ pour la classe C.**
- 5.5 **La carte de membre chauffeur occasionnel est de 125\$.**

Évènements

Pour les évènements, la carte de membre est au coût de **1 500 \$.** Elle doit être acquittée pour le 1^{er} mai **2023.** **Après le 1^{er} mai le coût sera de 2000\$.** La durée de la carte de membre se termine également le 31 décembre de chaque année.

Acquittement des cartes de membre

Par chèque fait à l'ordre de FECCLQ et posté à l'adresse suivante :

637, boul. Pie XII

Salaberry-de-Valleyfield, Québec

J6S 6A8

Par paiement en ligne via notre site internet au fecclq.ca

6. Inscription aux évènements

L'inscription aux événements sera à la discrétion des événements.

7. Description d'un camion pouvant s'inscrire à une course

Pour pouvoir s'inscrire à une course, le camion doit avoir :

- Un poids minimum du camion (7 000kg).
- Le châssis d'un camion lourd, soit 3 essieux touchants au sol et pourvus de freins à chacun.
- La classe 8 par le fabricant.
- Un certificat d'immatriculation et une inspection valide prouvant qu'il peut aller sur la route.
- Tous les accessoires normaux d'un camion sans exception.
- La sellette d'attelage devra être ajusté au minimum 2" à l'avant du centre des différentiels.

8. Inspection des camions

La vérification sera effectuée par le mécanicien désigné par la Fédération. Il pourra être accompagné par l'officiel de la Fédération.

Outre les officiels de la Fédération, seul le coureur, son mécanicien et le propriétaire du camion pourront être présent durant cette vérification.

L'inspection des camions est obligatoire avant les courses de 7h00 à 9h00 et par la suite à la discrétion des officiels de la Fédération. Chaque coureur a la responsabilité d'aller à la tente d'inspection de la FECCLQ qui sera identifiée et fixe durant le festival. Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son chauffeur.

Après la dernière course du coureur, s'il se qualifie pour une bourse, il doit s'arrêter à la tente d'inspection de la FECCLQ directement après la course. Il y aura disqualification, si le coureur se rend à son terrain de camping, dans le pit ou ailleurs.

Le mécanicien et/ou l'officiel feront ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien, ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour faire le travail.

S'il y a des pièces ou des systèmes à défaire pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien.

9. Nombre de personnes dans le camion

Pour des raisons de sécurité, tous les occupants doivent porter une ceinture de sécurité.

10. Changement de classe

Un changement de classe est autorisé si l'inscription est faite avant vendredi 18h00 et, devra être approuvé par l'événement et la Fédération, le camion devra être conforme à tous les points de règlement de cette catégorie.

11. Essai de la piste

Si c'est possible pour les festivals de le faire, chaque camion a droit à un minimum d'un essai par fin de semaine. Les essais doivent se faire avant les courses.

12. Pit meeting

La présence aux pit meeting est obligatoire pour tous les pilotes, sous peine de perdre la ½ heure de réparation dans la catégorie ou il débutera.

13. Temps de réparation

Le temps de réparation sera géré par la FECCLQ en collaboration avec les responsables de l'évènement. Le temps de réparation alloué pour un bris est de 30 minutes et si le matériel de protection (couverture de kevlar ou courroie de convoyeur) doit être retiré pour réparer le bris un 5 minutes supplémentaires sera accordés.

Le coureur à droit à un temps de réparation par jour pour chacune des catégories (bobtail ou chargé).

Un temps de 10 minutes sera alloué pour se reporter à son représentant de classe après avoir été appelé par le système choisi par l'évènement sous peine d'une défaite pour cette course.

Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ces 30 minutes ne sont pas transférables au lendemain.

Lors des grandes finales, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes.

14. Changement de voie

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

15. Transmission automatique et exceptions

Aucune transmission automatique n'est acceptée dans les catégories A et B, à l'exception de M. Mario Racicot et de M. Louis Provencher et leurs camions qui bénéficient d'un droit acquis non transférable ni pour les chauffeurs et/ou leurs camions.

16. Identification des camions

Tous les camions doivent avoir leur # de membre de la FECCLQ dans le pare-brise.

17. Protêt

Toute personne croyant qu'un coureur ne respecte pas les règlements peut déposer un protêt au montant de 300 \$, et ce, pour les classes A, B et C.

18. Protection des camions

Pour les camions des classes A et B, le système de protection suivant doit être installé :

- Pour les camions munis de clutch EATON OU MERITOR ROCKWELL : une couverture SFI de Kevlar sera obligatoire.
- 2 supports (soit des chaînes 3/8 ou un crossmember) devront être installés de manière à soutenir la transmission en cas de bris.
- Sous le bell-housing une couverture de kevlar ou une courroie de convoyeur d'une épaisseur de 1/2 pouce doit être installée attachée en loupe de chaque côté du frame ou descendre à 6 pouces du sol.
- Une couverture de kevlar ou une plaque de 1/4" d'épaisseur devra être installée tout le tour des bellhousing (moteur et transmission) de façon à empêcher toute pièces de sortir du camion le tout devra être approuvé par la fédération.
- Une courroie de convoyeur ou une plaque de métal, des anneaux pour l'arbre moteur (drive shaft) fixé au châssis du camion.
- Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel.
- Les réservoirs à carburant doivent aussi être protégés.

- Même si cela n'est pas obligatoire pour la classe C, cela est fortement recommandé.
- L'ajout de poids derrière doit être "bolté" sur le frame et non apparent.

Conformité des camions

- C'est la responsabilité du coureur de ne pas courser s'il doute que la mécanique de son camion est non conforme.
- Tout camion fautif devra se conformer aux règlements avant de pouvoir se joindre à la course.

19. Règlements spécifiques de la classe A

1. Un moteur diésel 19 litres.
2. Aucune génératrice ou ajout d'un moteur à combustion fixé sur le camion ne sera accepté.
3. Maximum de 8 cylindres.
4. Maximum de 2 turbos
 - Ou un turbo et un blower avec équipement de sécurité approuvé SFI (couverture et courroie de sécurité)
 - Ou un turbo et un supercharger model procharger F-4-144 ou équivalent
5. Aucune wheel ne devra être apparente.
6. Maximum d'un injecteur par cylindre.
7. L'exhaust dépassant le hood sera accepté mais doit obligatoirement dépasser le sunviser.
8. Véhicule entièrement sécuritaire.
9. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
10. Extincteur de 10 lbs minimum dans le firewall est obligatoire pour les Common rail et fortement recommandé pour tous. Il doit être installé à la vue et facilement accessible
 11. L'injection d'eau est permise, mais qu'aucune autre injection que de l'eau à 100% n'est permise, et ce, selon les spécifications suivantes :
 - a. Une ball valve doit être installée sur le tube à eau à l'entrée d'air du moteur (intake)
 - b. Des échantillons d'eau seront pris de façons aléatoires par les mécaniciens de la FECCLQ
 - c. L'eau doit être fournie par le coureur.
 12. Aucune perte de liquide ne sera tolérée.
13. Un étrangleur est obligatoire.

14. Le bloc-moteur et la tête doivent être attachés d'un câble d'acier entre le 2^e et le 3^e cylindre à travers l'air du port d'échappement du collecteur. Le câble doit être d'au moins 3/8" d'épaisseur avec 2 serres à l'enture et doit avoir un jeu d'environ 4".
15. Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.
16. Une lumière verte devra être installée dans le pare-brise à la hauteur du parebrise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumée pour signifier que le coureur est prêt à prendre le départ (ce qui remplacera le pouce).

20. Règlements spécifiques de la classe B

1. Système d'entrée d'air pourra être modifié à travers le hood ou autre avec un tuyau d'entrée d'air ayant un diamètre maximum de 7".
2. Système de fuel d'origine relise mécanique autorisé.
3. Un seul turbo ayant une entrée plus petite que 82.50mm avec roue de compresseur 81 mm inducer maximum et 116 mm exducer maximum aucune roue coupé. Couvert de compresseur avec map groove ou surge groove permis. Surge ou map groove largeur limite de 0.200" ou 5.08mm et doit être située à l'intérieur du 82.50mm seulement. Aucune autre alimentation d'air à part 82.50 et map ou surge groove acceptés, aucune limite de sortie ou exducer. Aucune wastegate externe.
4. Lorsqu'un seal est apposé, le mécanicien gardera un registre des numéros apposés sur les camions.
5. Maximum de 6 cylindres en ligne et 1 injecteur par cylindre.
6. Moteur de 16 litres maximum ou moteur V8.
7. Il est permis d'ajouter seulement une pompe soit d'alimentation à fuel de type mécanique (hydraulique) ou soit électrique (fast).
8. Air to air d'origine ou air to air de remplacement correspondant aux spécifications des pièces d'origine
9. Véhicule sécuritaire
10. Un système Ramair sur filtre d'origine sera accepté
11. Conforme selon les normes de la FECCLQ
12. Un seul ECM pour le moteur, seulement une Pittsburg ou l'équivalent.
13. Un petit cooler à fuel pas de fan pour refroidir sera permis à l'air libre (pas de glace) 14 ¼ " de long, 6 " de haut et 1 ½ " d'épais. (Style cooler transmission en cuivre)
14. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
15. Extincteur de 10 lbs minimum. (dans le firewall est obligatoire pour les Common rail et fortement recommandé pour tous. Il doit être installé à la vue et facilement accessible.

16. Common rail : seulement des camions match number (chassis/moteur), aucun glider, pompe à fuel d'origine sans modifications, turbo d'origine ou il pourra être modifié selon les règlements de la classe B, tout le reste des règlements s'applique sauf le point 7.
17. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre-nitro, etc.)
18. Un étrangleur est obligatoire.
19. Fan électrique pour le radiateur du moteur est permis.
20. Moteur Caterpillar Acert twin turbo sera permis. Le compétiteur devra toutefois fournir, au mécanicien de la Fédération, la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur (litrage, turbo, injecteur, etc.).
21. Aucune installation d'injection n'est permise pour le B, lors des courses fédérées.
22. Aucun ordinateur à l'intérieur (laptop).
23. Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.
24. Bore & stroke d'origine
25. Une lumière **verte** devra être installée dans le pare-brise **à la hauteur du parebrise soit, une au centre ou, une de chaque côté** et devra être allumé pour signifier que le coureur est prêt à prendre le départ (ce qui remplacera le pouce).

21. Règlements spécifiques de la classe C

1. Aucune boucane ne sera tolérée.
2. Si l'exhaust est installé à la cabine aucune autre exhaust ne sera toléré.
(Ex. : exhaust sous le camion avec une trappe)
3. Turbo et pièces d'origines. (Les turbos seront vérifiés et scellés).
4. Les filtres à air peuvent être enlevés ou modifiés mais la tuyauterie d'origine doit être branchée.
5. Un système de Ramair décoratif sur filtre d'origine sera accepté.
6. RPM maximum 2 400.
7. Double élimination.
8. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
9. Extincteur de 10 lbs minimum.
10. Véhicule sécuritaire.
11. En cas de doute, il y aura inspection et sera disqualifié si le camion ne respecte pas les normes.
12. Aucun rajout électronique (Pittsburg et/ou résistance, etc.)
13. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)
14. Aucun ordinateur à l'intérieur (laptop).

15. Moteur 16 litre maximum
16. S'il y a non-conformité d'un camion avant le début des courses, disqualification sur le champ et aucune opportunité d'aller dans le B pour le reste de la fin de semaine.
17. Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.
18. Une lumière verte devra être installée dans le pare-brise à la hauteur du parebrise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumé pour signifier que le coureur est prêt à prendre le départ (ce qui remplacera le pouce).

22. Camion hors normes

Un camion qui ne rencontre pas les spécifications énoncées ci-haut ne pourra être inscrit dans les classes A, B et C. Toutefois, il pourra, à la discrétion des directions des événements, participer à l'Open ou à d'autres catégories ouvertes par l'évènement.

23. Règlements des festivals

Coût d'inscription

Le coût maximum qu'un festival peut exiger d'un compétiteur est de 150 \$ par fin de semaine pour participer aux courses réglementées par la Fédération. Cela n'inclut pas la classe Open.

Pour chaque événement (chargé ou bobtail), le coureur a droit minimalement à :

- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass, s'il est inscrit bobtail.
- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass, s'il est inscrit chargé.
- Passe et pitpass gratuite pour ses enfants (moins de 18 ans).
- 2 terrains de camping gratuit (sauf si l'évènement ne gère par lui-même ce service.)

Bourses

Le coût minimum des bourses est de 40 000 \$ qui doivent être répartie ainsi :

- 65 % de la valeur totale des bourses pour les 8 premiers de la classe A.
- 30 % de la valeur totale des bourses pour les 8 premiers de la classe B.
- 5 % de la valeur totale des bourses pour les 5 premiers de la classe C.

L'excédent peut être réparti à la discrétion de l'évènement

BOURSES MINIMALES DE 40 000 \$					
S'IL Y A 2 PROGRAMMES DE COURSES PAR ÉVÈNEMENT, CES MONTANTS DEVRONT ÊTRE DIVISÉS EN 2.					
Position	A : 65 % = 26 000 \$		B : 30 % = 12 000 \$		C : 5 % = 2000 \$
	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
1	2125 \$	2175 \$	1120\$	1120\$	600 \$
2	1800 \$	1850 \$	990 \$	990 \$	500 \$
3	1600 \$	1650 \$	890 \$	890 \$	400 \$
4	1525 \$	1575 \$	790 \$	790\$	300 \$
5	1475 \$	1525 \$	690 \$	690 \$	200 \$
6	1450 \$	1500 \$	590 \$	590\$	
7	1425 \$	1475 \$	490 \$	490\$	
8	1400 \$	1450 \$	440 \$	440\$	
Sous-total	12 800\$	13200\$	6 000\$	6 000\$	
	26000 \$		12 000\$		2 000 \$
Total	40 000 \$				

Le coût minimum des bourses pour la première année d'un évènement est de 20 000\$.

BOURSES MINIMALES DE 20 000 \$					
S'IL Y A 2 PROGRAMMES DE COURSES PAR ÉVÈNEMENT, CES MONTANTS DEVRONT ÊTRE DIVISÉS EN 2.					
Position	A : 65 % = 13 000 \$		B : 30 % = 6 000 \$		C : 5 % = 1 000 \$
	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
1	1 000 \$	1 100 \$	500 \$	575 \$	300 \$
2	900 \$	975 \$	450 \$	525 \$	250 \$
3	800 \$	850 \$	400 \$	475 \$	200 \$
4	775 \$	800 \$	375\$	425 \$	150 \$
5	750 \$	775 \$	325\$	375\$	100 \$
6	725 \$	750 \$	275\$	325\$	
7	700 \$	725 \$	250\$	275\$	
8	675 \$	700 \$	225\$	225\$	
Sous-total	6 325 \$	6 675 \$	2 800 \$	3 200 \$	1 000 \$
	13 000 \$		6 000 \$		1 000 \$
Total	20 000 \$				

Systeme de lumieres de courses

Les lumieres doivent garder le meme setup tout au long de la fin de semaine.

Tableau de courses (draw)

Chaque evènement est dans l'obligation de se munir d'un tableau afin que le déroulement des courses soit visible par tous les coureurs et facile d'accès.

Une copie de ce tableau ainsi que les résultats des gagnants incluant les montants des bourses doivent être remis, à un représentant de la Fédération, sans faute le dimanche soir après la remise des prix.

Finales

S'il reste la dernière course (finale) d'une classe le samedi en fin de journée, elle doit avoir lieu le jour même et non être reportée au dimanche.

Courses non réglementées par la Fédération

Chaque évènement peut, à sa discrétion, ajouter des classes de courses (Open, zézettes, etc.). Toutefois, les bourses données dans ces classes ne diminuent en aucune façon le montant minimum des bourses demandées par la Fédération. Le coût de participation à ces courses n'est pas compris dans le maximum qu'un évènement peut demander à un coureur (voir règlement 23). Chaque évènement doit s'assurer de bien informer les coureurs à ce sujet.

Les festivals doivent louer une chambre de motel au président, aux mécaniciens et à la secrétaire.

Aucun «Show de boucane» ne sera permis durant le programme des courses fédérées soit entre 10h 00 et ce jusqu'à la fin des compétitions réglementées par la Fédération.

24. Modification des règlements des courses

Le conseil d'administration FECCLQ se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions à ces règlements si une situation l'exige. Cela pourra se faire en tout temps. Les coureurs seront informés des modifications avant l'évènement suivant la modification.

25. Correspondance et informations

Pour toute information sur les règlements, vous devez contacter votre représentant de classe qui fera la demande au conseil d'administration de la FECCLQ.

26. Fonds de points

Les fonds de points sont accordés selon les positions des bourses pour chaque classe. Aucun point de présence ne sera donné.

Les fonds de points sont calculés ainsi :

Position	Classe A		Position	Classe B		Position	Classe C	
	1 jour	2 jours		1 jour	2 jours		1 jour	2 jours
1	8	4	1	8	4	1	5	2.5
2	7	3.5	2	7	3.5	2	4	2
3	6	3	3	6	3	3	3	1.5
4	5	2.5	4	5	2.5	4	2	1
5	4	2	5	4	2	5	1	0.5
6	3	1.5	6	3	1.5			
7	2	1	7	2	1			
8	1	0.5	7	1	0.5			

* En fin de saison, s'il y a égalité, le nombre de victoires sera considéré pour déterminer les positions.

Le 29 janvier 2023